



## **RAPPORT SUR LE BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2014**

(art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

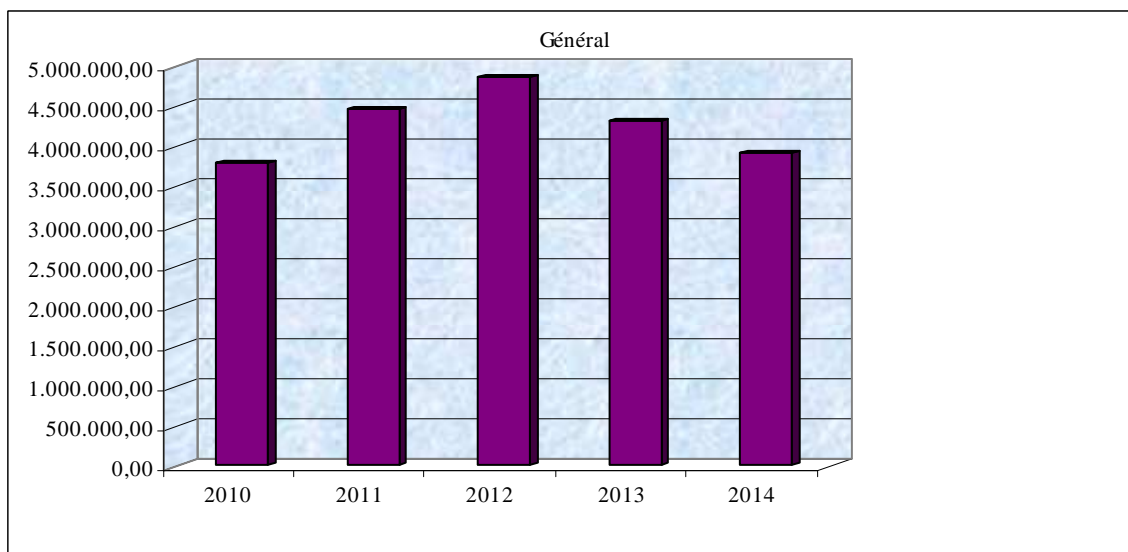
### **I. BUDGET ORDINAIRE**

#### **1. RECAPITULATIF**

<u>Exercice propre</u> :	recettes	47.818.068,43 €
	dépenses	47.791.165,17 €
	boni	26.903,26 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	4.314.944,68 €
	dépenses	436.870,98 €
	boni	3.878.073,70 €
<u>Prélèvements</u> :		
<u>Résultat général</u> :	boni	3.904.976,96 €

#### Evolution des soldes budgétaires

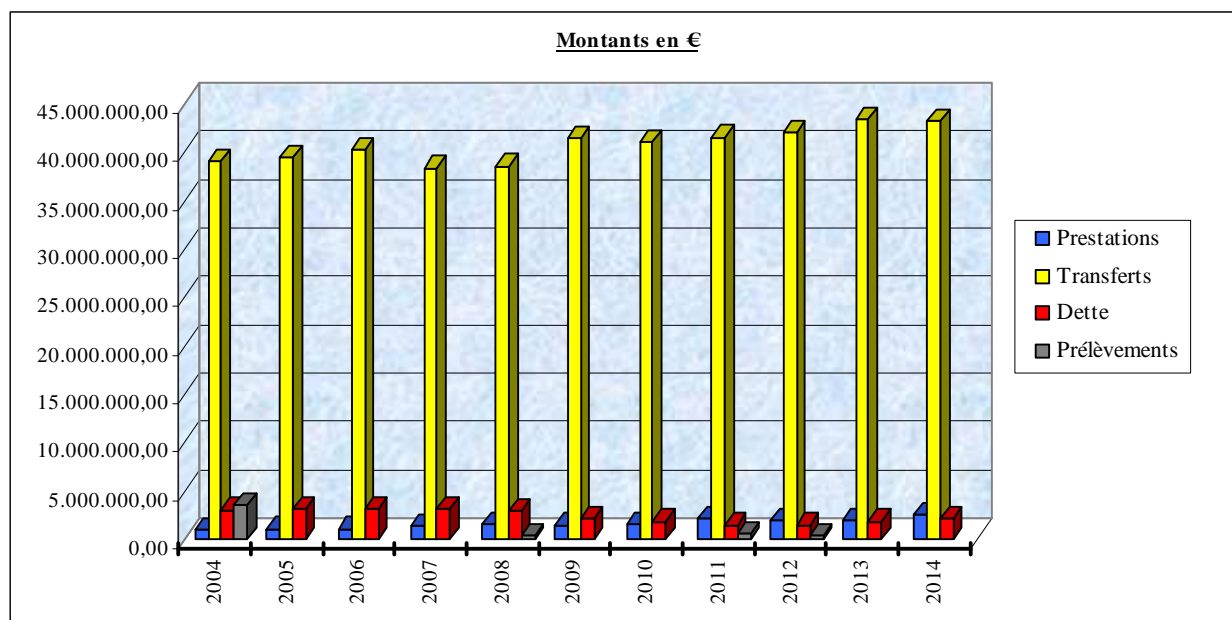
<b>Années</b>	<b>Résultat général</b>
	<b>€</b>
2010	3.788.923,15
2011	4.453.650,46
2012	4.858.238,73
2013	4.314.944,68
2014	3.904.976,96



## 2. LES RECETTES

### Ventilation économique

Années	Prestations	%	Transferts	%	Dette	%	Prélèvements	%	Total
	€		€		€		€		€
2004	1.032.395,36	2,21	39.037.908,16	83,67	3.015.567,99	6,46	3.571.873,00	7,66	46.657.744,51
2005	1.045.579,86	2,39	39.464.805,93	90,32	3.184.877,78	7,29			43.695.263,57
2006	1.090.416,53	2,45	40.225.235,91	90,40	3.183.210,39	7,15			44.498.862,83
2007	1.394.463,42	3,25	38.367.682,59	89,42	3.145.750,44	7,33			42.907.896,45
2008	1.568.382,29	3,61	38.607.414,13	88,70	2.952.420,57	6,78	400.000,00	0,92	43.528.216,99
2009	1.484.355,73	3,31	41.415.455,97	91,95	2.139.962,72	4,75			45.039.774,42
2010	1.588.293,62	3,57	41.055.409,12	92,23	1.871.604,14	4,19			44.515.306,88
2011	2.141.013,08	4,68	41.528.138,87	90,75	1.506.058,19	3,28	584.628,99	1,28	45.759.839,13
2012	1.958.481,79	4,27	42.041.350,38	91,75	1.467.023,46	3,19	356.082,01	0,78	45.822.937,64
2013	2.005.305,69	4,24	43.399.914,36	91,75	1.897.721,47	4,00			47.302.941,52
2014	2.513.965,23	5,26	43.192.247,97	90,33	2.111.855,23	4,41			47.818.068,43



### **Recettes de "prestations".**

En 2011, les recettes de prestations ont considérablement augmenté par rapport aux années antérieures. Une des raisons à cette hausse. Les gestionnaires de réseaux (gaz et électricité) ont dû payer aux communes une redevance pour l'occupation du domaine public. Ces recettes ont été individualisées sous des codes économiques de prestations.

En 2014, les recettes de prestations augmentent. Cette majoration est due à l'inscription d'un crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice (article : 00010/106-01). Cette recette est inscrite en application de la circulaire du 23 juillet 2013 relative à l'élaboration des budgets en anticipation de la réforme à venir de la comptabilité visant à rencontrer notamment certaines options retenues par le SEC 95/2010 (méthode comptable pour évaluer les objectifs fixés entre la Commission européenne et les Etats membres, en ce qui concerne les comptes des pouvoirs publics).

### **Recettes de "transferts".**

Les recettes de transferts diminuent de 207.666,39 € par rapport à la 1<sup>ère</sup> modification budgétaire 2013 principalement à cause de la baisse de la dotation principale du fonds des communes (-124.913,78 €).

Elles représentent 90,33 % du montant total des recettes et se répartissent comme suit :

- fonds	6.674.216,53 €	15,45 %
- impôts	24.903.388,93 €	57,66 %
- subventions	7.885.006,25 €	18,26 %
- conventions Electrabel	3.700.000,00 €	8,57 %
- remboursement des emprunts par autorités subsidiantes	29.636,26 €	0,07 %

A noter aussi l'inscription d'une recette de 3.185.457,41 € à l'article 351/485-48 "Contributions des autres communes dans les frais du Service Régional d'Incendie" en fonction de la nouvelle clé de répartition des frais des services régionaux d'incendie établie par Monsieur le Gouverneur de la province (dépenses admissibles faites par la Ville de Huy en **2011** : 6.522.230,57 €, part des "autres communes" : 4884 %).

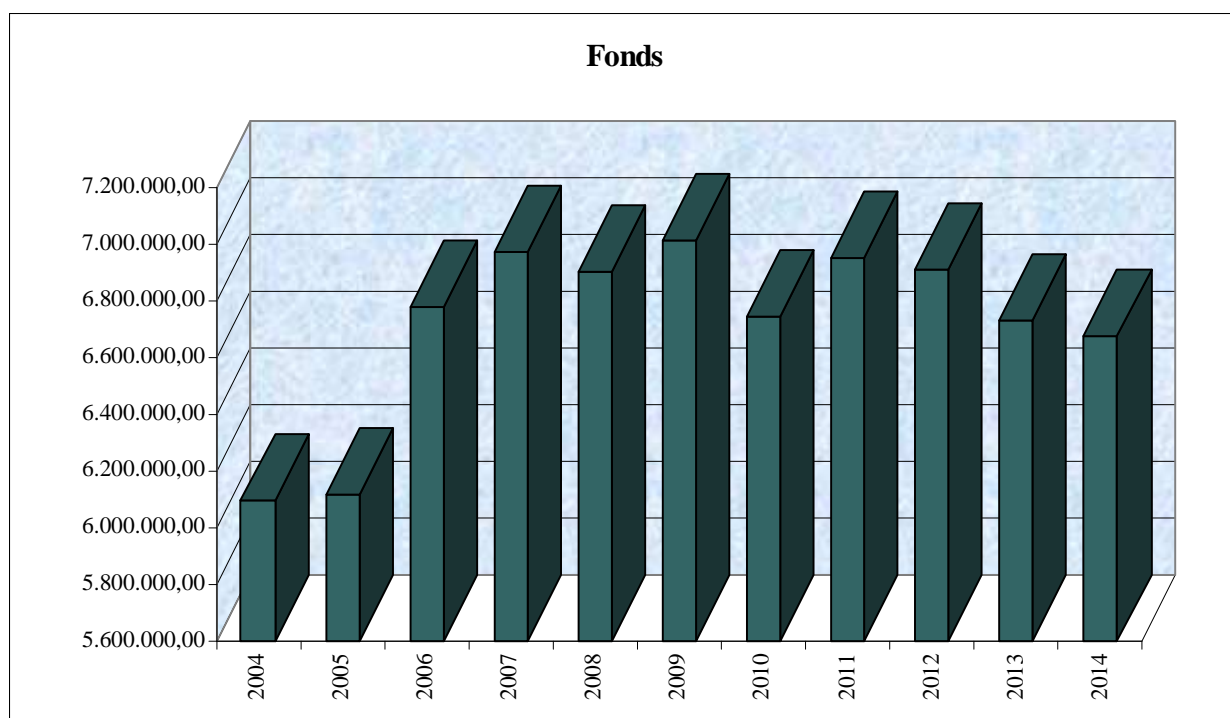
### **Recettes de "dette".**

Par rapport aux recettes de la 1<sup>ère</sup> modification budgétaire 2013, les recettes de dette augmentent de 214.133,76 €.

Cette augmentation s'explique par le fait que nous avons pu réinscrire à l'article 551/272-01 "Dividendes intercommunales gaz" une recette de 573.547,41 € au lieu des 286.773,71 € dans la 1<sup>ère</sup> modification budgétaire 2013.

Evolution du fonds des communes

Années	Fonds €	Recettes totales €	%
2004	6.093.802,63	46.657.744,51	13,06
2005	6.116.986,77	43.695.263,57	14,00
2006	6.781.262,53	44.498.862,83	15,24
2007	6.973.240,34	42.907.896,45	16,25
2008	6.902.238,78	43.528.216,99	15,86
2009	7.016.149,63	45.039.774,42	15,58
2010	6.743.338,45	44.515.306,88	15,15
2011	6.952.639,10	45.759.839,13	15,19
2012	6.909.131,74	45.822.937,64	15,08
2013	6.730.530,96	47.302.941,52	14,23
2014	6.674.216,53	47.818.068,43	13,96

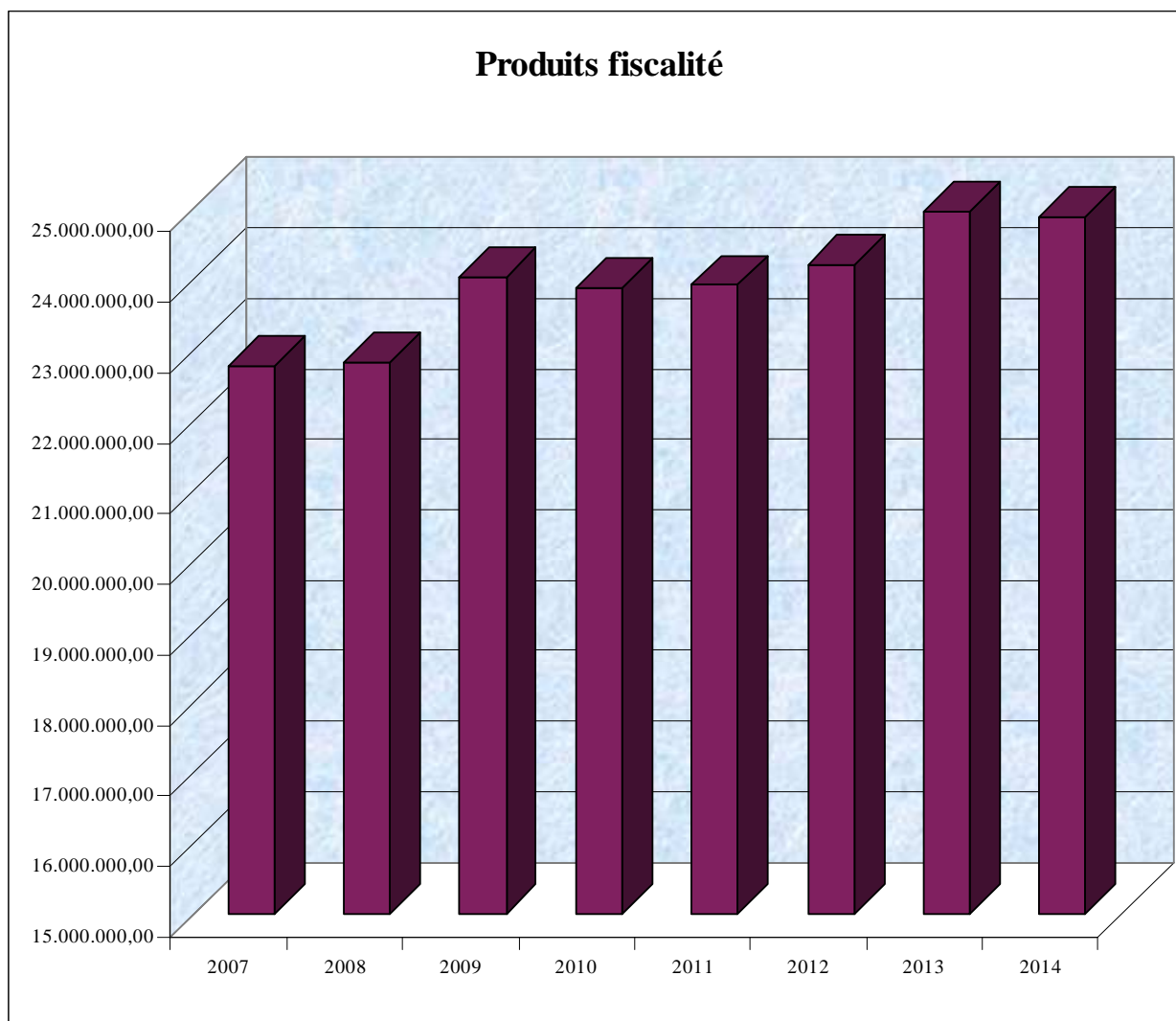


Les dispositions prévues à l'article L 1332-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoient l'octroi d'une dotation complémentaire à la dotation au fonds des communes pour autant que deux conditions soient respectées : d'une part, la commune doit avoir bénéficié d'une "dotation logements publics ou subventionnés" au travers de la répartition du fonds des communes et d'autre part, les taux adoptés par la commune pour les taxes communales additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier ne peuvent être inférieurs à ceux adoptés en 2008. Notre ville remplit ces conditions.

En vertu des ces dispositions, nous espérons pouvoir inscrire une recette complémentaire de 153.503,87 € à l'article 02110/466-01 "Fonds des communes - Dotation complémentaire".

La Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux n'autorise pas l'inscription de cette recette dans le budget initial. Nous l'intégrerons dans une future modification budgétaire.

## Evolution de la fiscalité



## Evolution des divers types de taxes

Années	Additionnels P.I.	%	Additionnels I.P.P.	%	Additionnels Autos	%	Autres taxes	%	Total
	€		€		€		€		€
2006	13.596.449,55	63,41	3.991.339,85	18,61	181.507,75	0,85	3.673.624,88	17,13	21.442.922,03
2007	13.693.277,90	60,09	4.750.383,26	20,85	188.730,78	0,83	4.154.857,31	18,23	22.787.249,25
2008	13.796.736,70	60,42	4.126.193,67	18,07	197.207,38	0,86	4.712.716,71	20,64	22.832.854,46
2009	14.146.953,32	58,84	5.149.114,90	21,42	192.293,44	0,80	4.554.744,90	18,94	24.043.106,56
2010	13.893.763,86	58,17	5.097.150,88	21,34	211.340,21	0,88	4.680.616,10	19,60	23.882.871,05
2011	14.272.509,25	59,65	5.057.909,11	21,14	221.493,25	0,93	4.373.660,50	18,28	23.925.572,11
2012	14.767.020,22	61,00	4.725.895,89	19,52	226.097,99	0,93	4.490.136,56	18,55	24.209.150,66
2013	15.569.260,26	62,37	4.985.911,08	19,97	240.032,24	0,96	4.168.739,00	16,70	24.963.942,58
2014	15.260.038,28	61,28	5.160.704,77	20,72	243.371,88	0,98	4.239.274,00	17,02	24.903.388,93

### Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	1.604.891,46	3,36
Sécurité - Service Régional d'Incendie	4.540.724,29	9,50
Sécurité - Prévention	295.325,78	0,62
Communications	346.459,07	0,72
Economie - Commerce - Agriculture	1.382.763,58	2,89
Enseignement	1.117.141,39	2,34
Culture & Loisirs	764.943,56	1,60
Cultes	0,00	0,00
Social & Santé	1.749.965,48	3,66
Salubrité publique - Environnement	345.672,41	0,72
Urbanisme	53.586,86	0,11
Recettes non ventilables (Impôts et redevances)	24.903.388,93	52,08
Recettes non ventilables (Fonds divers)	6.674.216,53	13,96
Recettes non ventilables (Conventions diverses)	4.038.989,09	8,45
Total	47.818.068,43	100,00

La ventilation fonctionnelle fait apparaître les différentes sources de revenus, par secteur d'activité. On constate que 74,49 % proviennent de recettes non ventilables, à savoir : fonds, impôts, convention, ...

Pour rappel, depuis 2007, les recettes théoriques du personnel enseignant payé par la Communauté française ne figurent plus au budget. L'enseignement ne procure plus que 2,34 % des recettes.

Les recettes du groupe "Sécurité" proviennent :

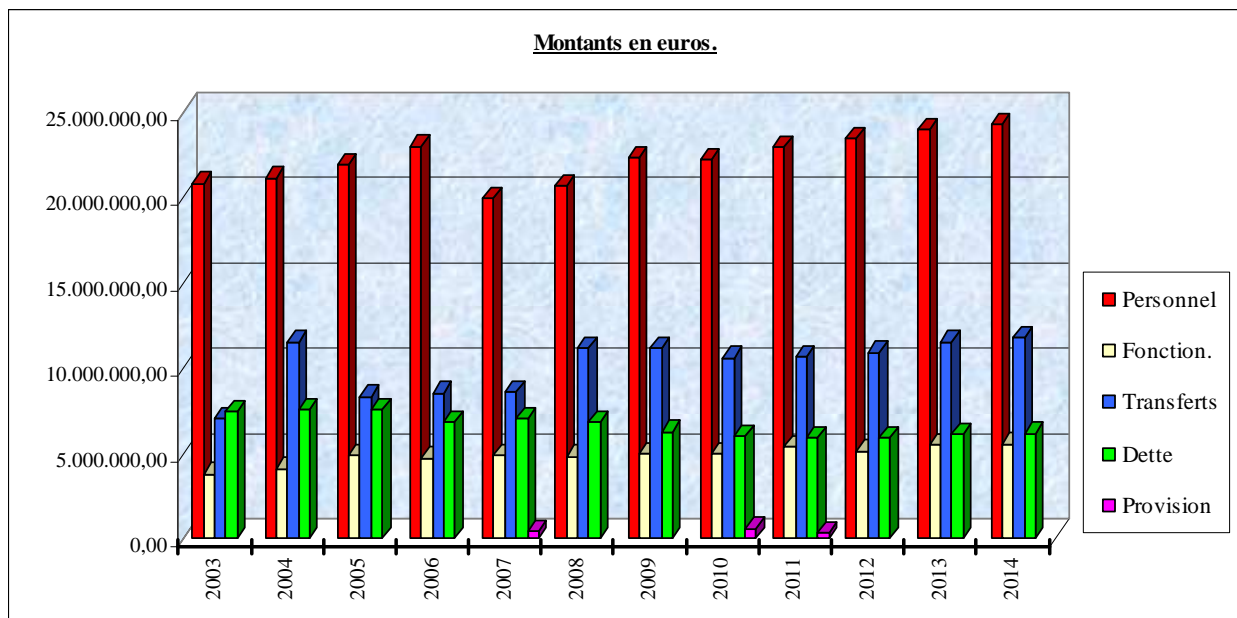
- Pour le "Service Régional d'Incendie", notamment, de la facturation des services prestés (+/- 13,07 %), des primes A.P.E. (+/- 0,52 %), de la convention avec la centrale nucléaire (+/- 16,30 %) et de l'intervention des communes affiliées au centre-groupe (+/- 70,15 %).
- Pour la "Prévention", des subsides (+/- 98,98 %) et de la facturation (1,02 %).

Le groupe "Economie-Commerce-Industrie" retire ses revenus essentiellement des ristournes des intercommunales (91,76 %). Les recettes de ce groupe diminuent chaque année (libéralisation du secteur énergétique).

### 3. LES DEPENSES

#### Ventilation économique

Années	Personnel	%	Fonction.	%	Transferts	%	Dette	%	Provision	%	Total
	€		€		€		€		€		€
2003	20.793.177,45	53,15	3.794.709,71	9,70	7.064.461,11	18,06	7.467.436,81	19,09			39.119.785,08
2004	21.109.934,62	47,70	4.103.233,09	9,27	11.512.820,48	26,02	7.528.411,07	17,01			44.254.399,26
2005	21.925.578,47	51,41	4.829.978,70	11,32	8.326.412,07	19,52	7.567.562,00	17,74			42.649.531,24
2006	22.963.871,92	53,32	4.712.538,44	10,94	8.534.923,64	19,82	6.853.451,23	15,91			43.064.785,23
2007	19.922.172,99	48,89	4.829.316,49	11,85	8.565.841,21	21,02	7.032.371,89	17,26	400.000,00	0,98	40.749.702,58
2008	20.682.713,28	47,55	4.817.416,56	11,08	11.147.082,29	25,62	6.848.962,99	15,76			43.496.175,12
2009	22.314.789,18	49,87	4.997.965,58	11,17	11.162.654,36	24,94	6.268.589,98	14,02			44.743.999,10
2010	22.192.721,14	50,07	4.930.818,84	11,13	10.585.183,18	23,88	6.027.824,69	13,60	584.628,99	1,32	44.321.176,84
2011	22.914.714,69	50,75	5.381.589,23	11,92	10.624.005,10	23,53	5.876.640,73	13,01	356.082,01	0,79	45.153.031,76
2012	23.445.462,31	51,67	5.120.644,78	11,29	10.897.470,96	24,02	5.911.984,00	13,03			45.375.562,05
2013	23.956.141,24	50,93	5.502.575,37	11,70	11.511.072,61	24,47	6.069.669,40	12,90			47.039.458,62
2014	24.268.023,21	50,78	5.543.898,37	11,60	11.813.394,23	24,72	6.165.849,36	12,90			47.791.165,17



Les dépenses de personnel tiennent compte de l'indexation des salaires prévue par la circulaire du 23 juillet 2013 relative à l'élaboration des budgets (page 36), des changements barémiques liés aux évolutions de carrière des agents, dont la suppression des échelles E1 et D1, des allocations pour diplôme, des fonctions supérieures allouées ainsi qu'à l'augmentation de la cotisation de solidarité due par l'ensemble des collectivités locales afin de financer le fonds solidarisé de pension de l'ONSSAPL. Cette cotisation, à charge de l'employeur, est calculée en appliquant un taux qui est exprimé en pourcentage du salaire des membres du personnel nommé (28,5 % en 2014 contre 26,5 % en 2013 et 24,5% en 2012).

En 2016, cette cotisation sera de 34 %.

Le volume de l'emploi est maintenu.

Les dépenses de personnel représentent 50,78 % du total des dépenses.

Les dépenses du Service Régional d'Incendie s'élèvent à 6.790.313,67 €, soit 27,98 % du total des dépenses de personnel. La réforme des Services d'Incendie devrait être effective en 2014. Les dépenses du S.R.I. deviendront des dépenses de transferts. Les dépenses de personnel représenteront alors moins de 40 % des dépenses totales.

Les dépenses de fonctionnement restent stables (+41.323,00 €), résultat d'un système de contrôle financier amélioré d'année en année et de la volonté du collège de maîtriser lesdites dépenses.

Les dépenses de transferts représentent 24,72 % de l'ensemble des dépenses.

Le montant total des « transferts » est de 11.813.394,23 € dont :

- 4.469.360,67 € pour la dotation à la zone de police;
- 4.253.043,67 € pour la dotation au C.P.A.S.;
- 727.907,29 € pour l'ASBL Crèche "Petit à Petit";
- 627.200,00 € pour l'ASBL Sports et Loisirs;
- 183.371,79 € pour les frais liés aux cultes;
- 179.615,00 € pour l'ASBL Centre Culturel;
- 118.000,00 € pour l'ASBL Office du Tourisme;
- 75.000,00 € pour l'ASBL Atelier Mosan;
- 30.000,00 € pour l'ASBL Centre d'Economie Sociale;
- 28.000,00 € pour l'ASBL Université du Temps Disponible;
- 26.000,00 € pour l'ASBL Festival d'Art.

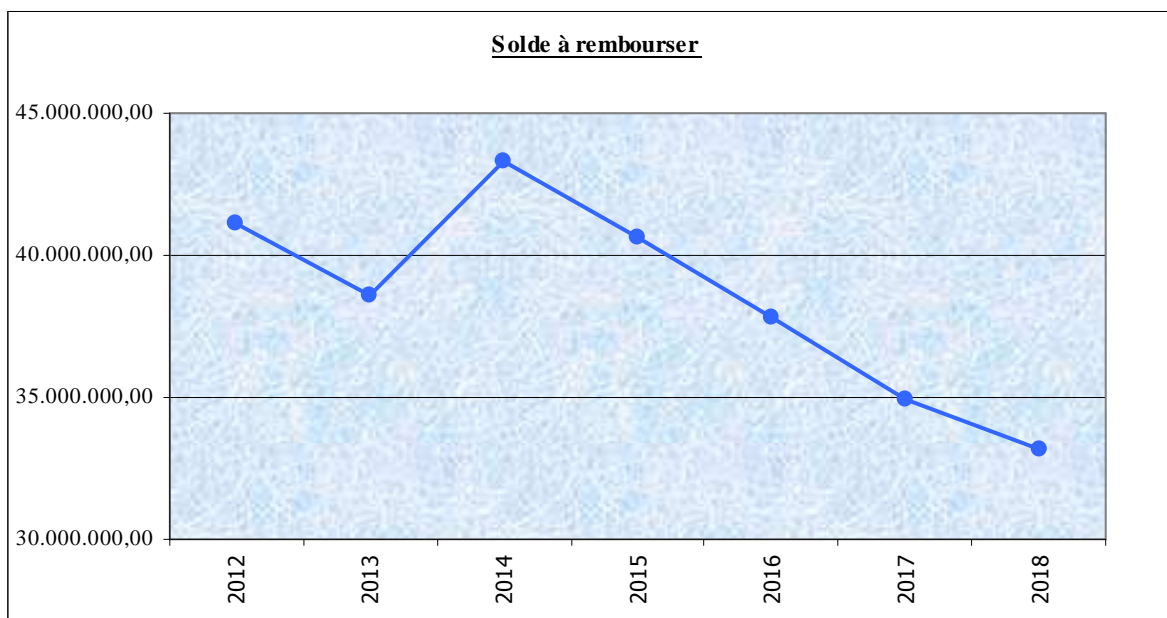
Les dépenses de dette restent stables par rapport au volume des dépenses et représentent +/- 12,90% de l'ensemble des dépenses.

Les prévisions budgétaires sont calculées selon les règles prévues dans la circulaire budgétaire : 6 mois d'intérêts pour tous les nouveaux emprunts à contracter au cours de l'exercice; 1 an d'intérêts pour la réinscription d'emprunts prévus aux exercices antérieurs.



Dettes - Évolution des soldes restant dus

Années	Solde à rembourser
2012	41.091.598,13
2013	38.585.369,43
2014	43.329.562,36
2015	40.602.489,75
2016	37.808.908,25
2017	34.925.391,34
2018	33.193.435,31

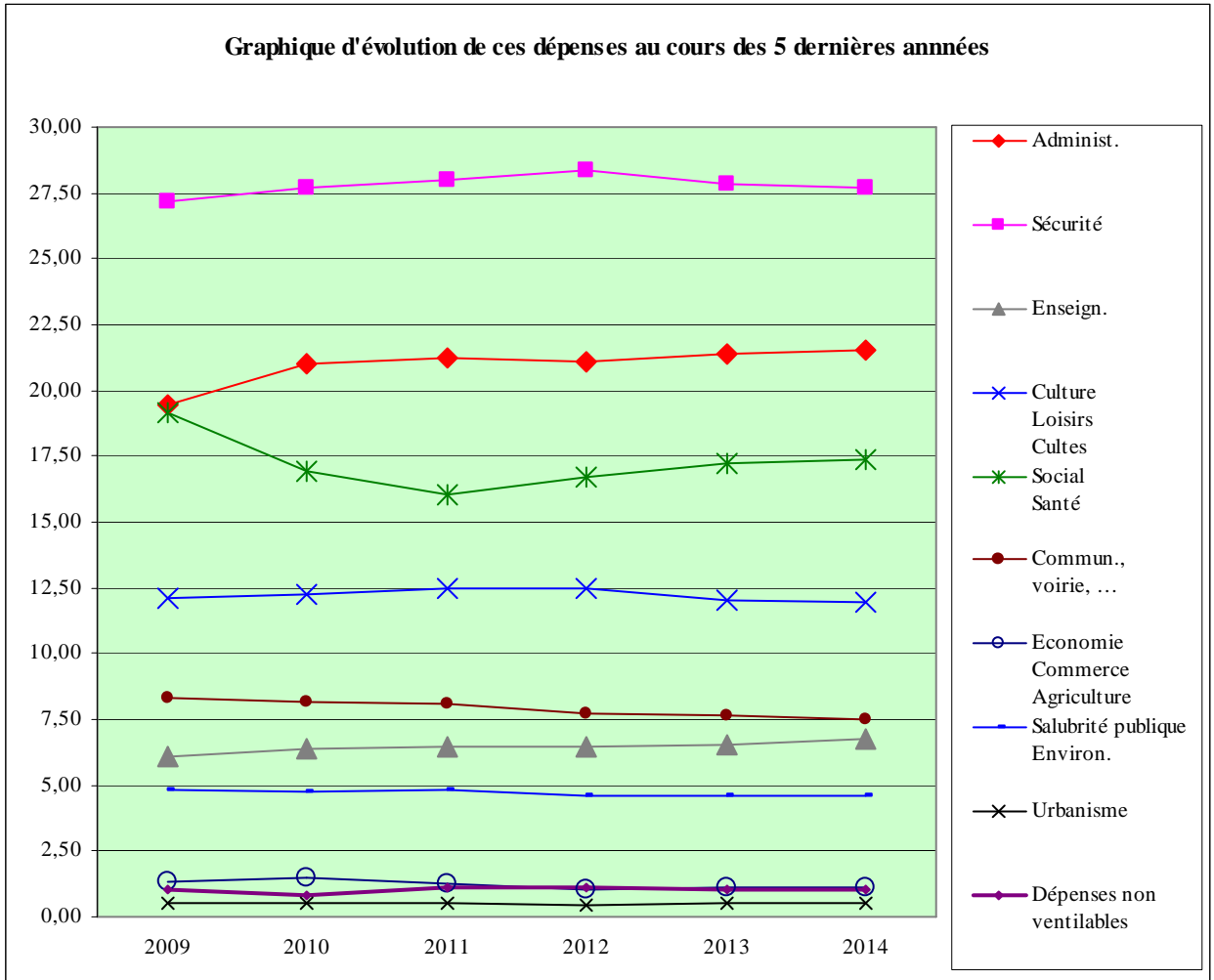


## Ventilation fonctionnelle

Libellés	Montants en €	%
Administration et services généraux	10.282.910,39	21,52
Sécurité - SRI	8.127.329,03	17,01
Sécurité - PREVENTION	627.768,29	1,31
Sécurité - POLICE	4.469.360,67	9,35
Communications, voirie, cours d'eau	3.577.860,20	7,49
Economie - Commerce - Agriculture	521.991,56	1,09
Enseignement	3.218.687,90	6,73
Culture & Loisirs	5.496.301,87	11,50
Cultes	226.400,82	0,47
Social & Santé	8.300.443,26	17,37
Salubrité publique - Environnement	2.194.969,58	4,59
Urbanisme	263.675,97	0,55
Dépenses non imputables	483.465,63	1,01
Total	47.791.165,17	100,00

### Évolution de ces dépenses au cours des 5 dernières années

Années	Administ.	Sécurité	Commun., voirie, ...	Economie Commerce Agriculture	Enseign.	Culture Loisirs Cultes	Social Santé	Salubrité publique Environ.	Urbanisme	Dépenses non ventilables	Total
2009	19,43	27,19	8,29	1,37	6,11	12,09	19,14	4,85	0,52	1,01	100,00
2010	20,99	27,68	8,16	1,47	6,41	12,27	16,90	4,77	0,51	0,84	100,00
2011	21,24	28,03	8,13	1,25	6,43	12,49	16,01	4,81	0,52	1,10	100,00
2012	21,07	28,35	7,72	1,02	6,49	12,50	16,73	4,57	0,44	1,10	100,00
2013	21,35	27,88	7,65	1,12	6,55	12,04	17,25	4,61	0,53	1,03	100,00
2014	21,52	27,67	7,49	1,09	6,73	11,97	17,37	4,59	0,55	1,01	100,00



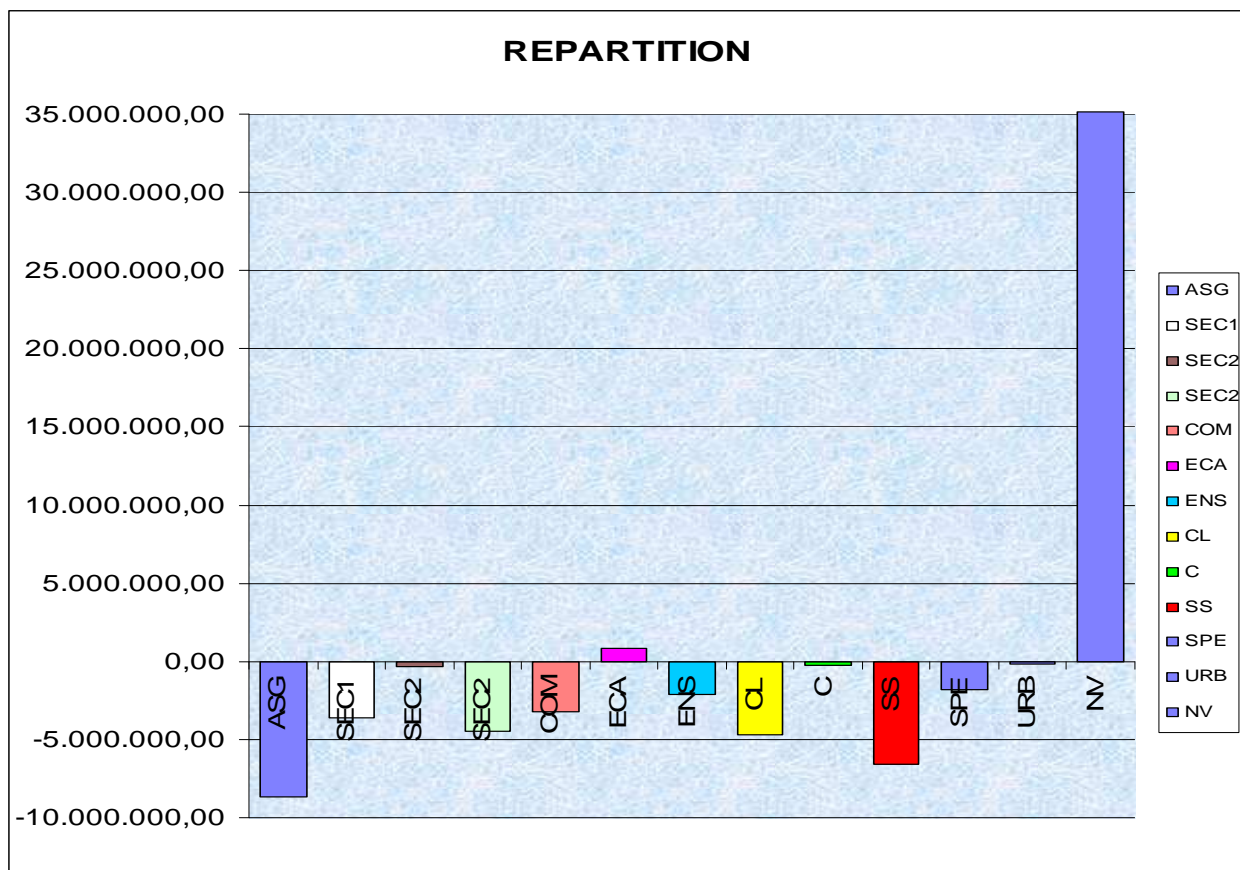
Une autre analyse des dépenses consiste à comparer la charge nette de différents groupes d'activité, c'est-à-dire en déduisant des dépenses, les recettes à percevoir.

Libellés		Montants en €
Administration et services généraux	ASG	-8.678.018,93
Sécurité - Service Régional Incendie	SEC1	-3.586.604,74
Sécurité - Prévention	SEC2	-332.442,51
Sécurité - Police	SEC2	-4.469.360,67
Communications - Voirie - Cours d'eau	COM	-3.231.401,13
Economie - Commerce - Agriculture	ECA	860.772,02
Enseignement	ENS	-2.101.546,51
Culture & Loisirs	CL	-4.731.358,31
Cultes	C	-226.400,82
Social & Santé	SS	-6.550.477,78
Salubrité publique - Environnement	SPE	-1.849.297,17
Urbanisme	URB	-210.089,11
Non ventilables (recettes/dépenses)	NV	35.133.128,92

Boni ex. propre

**26.903,26**

Voir explication en page 13



## Explications de la page 12

Circulaire du 23/07/2013 relative à l'élaboration des budgets pour l'exercice 2014, page 7/152.  
 "...(le rapport) comprendra un tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction".

Administration et services généraux	-8.678.018,93	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.604.891,46
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	10.282.910,39
Sécurité - Service Régional d'Incendie	-3.586.604,74	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	4.540.724,29
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	8.127.329,03
Sécurité - Prévention	-332.442,51	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	295.325,78
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	627.768,29
Sécurité - Police	-4.469.360,67	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	0,00
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	4.469.360,67
Communications, voirie, cours d'eau	-3.231.401,13	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	346.459,07
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	3.577.860,20
Economie-Commerce-Agriculture	860.772,02	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.382.763,58
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	521.991,56
Enseignement	-2.101.546,51	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.117.141,39
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	3.218.687,90
Culture-Loisirs	-4.731.358,31	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	764.943,56
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	5.496.301,87
Cultes	-226.400,82	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	0,00
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	226.400,82
Social-Santé	-6.550.477,78	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	1.749.965,48
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	8.300.443,26
Salubrité publique-Environnement	-1.849.297,17	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	345.672,41
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	2.194.969,58
Urbanisme	-210.089,11	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	53.586,86
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	263.675,97
Non ventilables (Recettes/dépenses)	35.133.128,92	Voir page 6	"Recettes"	"Ventilation fonctionnelle"	35.616.594,55
		Voir page 10	"Dépenses"	"Ventilation fonctionnelle"	483.465,63
	26.903,26				

## II. BUDGET EXTRAORDINAIRE

### 1. RECAPITULATIF

<u>Exercice propre</u> :	recettes	7.264.878,50 €
	dépenses	7.304.001,93 €
	mali	-39.123,43 €
<u>Exercices antérieurs</u> :	recettes	282.282,73 €
	dépenses	99.545,00 €
	boni	182.737,73 €
<u>Prélèvements</u> :	recettes	39.123,43 €
	dépenses	39.123,43 €
	solde	0,00 €
<u>Résultat général</u> :	boni	143.614,30 €

### 2. LES RECETTES (Exercice propre)

- Subsidés en capital	2.749.143,75 €
- Emprunts « part communale »	4.515.734,75 €
	<hr/>
	7.264.878,50 €

### 3. LES DEPENSES (Exercice propre)

- Frais d'études	763.000,00 €
- Travaux divers (voiries, égouttage, ...)	1.664.887,50 €
- Aménagements divers	760.750,00 €
- Achat véhicules	441.000,00 €
- Acquisitions diverses	349.025,00 €
- Subsidés d'investissements et autres	102.972,33 €
- Travaux aux bâtiments	3.205.000,00 €
- Souscription parts	17.367,10 €
	<hr/>
	7.304.001,93 €

En matière d'investissements, les communes doivent opter pour une balise d'investissements annuelle ou pluriannuelle sur la durée de la mandature (2013 à 2018).

La Ville a choisi une balise pluriannuelle (6 ans).

Deux ratios d'endettement calculés l'un par rapport au volume total de la dette, l'autre par rapport au total des charges financières, nous permettent d'investir par emprunt : 150 € x 6 ans x nombre d'habitants.

Les emprunts des entités consolidées (CPAS, Zone de Police, ...) doivent être repris dans la balise.

En 2014, les emprunts "à charge de la commune" s'élèvent à 4.738.279,75 € (Ville : 4.615.279,75 €; CPAS : 123.000,00 €).

L'hypothèse retenue dans le tableau d'évolution de la dette est une répartition linéaire du solde de la balise de dette sur les exercices suivants.

Dépenses extraordinaires - Récapitulatif par fonction

	<b>Montants en €</b>
Administration, patrimoine, services généraux	398.000,00
Sécurité	91.025,00
Communications, voirie, cours d'eau	2.204.187,50
Commerce - Industrie - Agriculture	243.000,00
Enseignement	2.444.000,00
Culture - Loisirs - Cultes	1.511.222,33
Salubrité publique	242.567,10
Logement - Urbanisme	170.000,00
	<b><u>7.304.001,93</u></b>

### III. POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE.

Ce budget présente donc, au service ordinaire :

- un boni de 3.878.073,70 € aux exercices antérieurs;
- un boni de 26.903,26 € à l'exercice propre;
- soit au niveau du résultat global, un boni de 3.904.976,96 €.

Comme les années précédentes, les charges financières que doit supporter le budget de la ville restent importantes.

Les dépenses de personnel prévoient l'augmentation des salaires liée à l'indexation, aux évolutions des échelles barémiques dont la suppression des échelles E1 et D1, aux allocations pour diplôme, à l'octroi de fonctions supérieures, à la hausse du taux de la cotisation « pension » appliquée sur les salaires des membres du personnel statutaire. Le volume de l'emploi a été maintenu.

Les dépenses de fonctionnement subissent non seulement l'augmentation des coûts des dépenses « énergie » (gaz, électricité, eau, carburants, ...) mais aussi de toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement d'une administration : entretien des bâtiments, entretien des véhicules, assurances diverses, fournitures de bureau, ...

Les dépenses de transferts, qui représentent près d'un quart des dépenses totales (24,72%), supportent les dotations accordées aux entités consolidées qui dépendent en grande partie de la ville comme le CPAS, la zone de police, les asbl para communales, les fabriques d'église.

Les dotations au CPAS et à la zone de police représentent +/- 74% des dépenses de transferts.

Les dépenses de dette, soit principalement les dépenses des intérêts et remboursements des emprunts, sont maîtrisées depuis plusieurs années grâce, notamment à une gestion active et à des taux d'intérêts stables.

Quant aux recettes, et comme les années précédentes, ce budget a dû tenir compte de la non indexation des recettes accordées dans le cadre des projets subventionnés (plan de cohésion sociale, encadrement des peines et mesures judiciaires alternatives, plan stratégique de sécurité et de prévention, ...). Une recette de 3.185.457,41 € est inscrite à l'article 351/485-48 « Contribution des autres communes dans les frais du Service Régional d'Incendie » en application de la nouvelle clé de répartition (dernière redevance arrêtée : 2007) établie par Monsieur le Gouverneur de la Province. Rappelons que l'estimation de cette recette est basée sur les frais admissibles de l'exercice **2011**. Nous devons recevoir prochainement les arriérés pour les années où nous n'avons pas reçu notre dû.



L'analyse des coûts nets, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction, démontre que la sécurité, l'aide aux plus démunis, le soutien à la culture et au sport, l'enseignement restent les priorités du collège.

Quant au service extraordinaire, il se présente comme suit :

- un boni de 282.282,73 € aux exercices antérieurs;
- un mali de 39.123,43 € à l'exercice propre;
- soit un boni global de 143.614,30 €.

En matière d'investissements, il convient de citer les réfections des rues Cherave, du Marais, de la plaine de la Sarthe, la réfection et l'égouttage de la rampe d'Orval et de la place du Tilleul, l'aménagement de zones 30 au centre ville, l'aménagement des voiries et des espaces publics dans le cadre de la réhabilitation du Quadrilatère, la réfection des trottoirs, la restauration du mur d'enceinte et du portail d'entrée du couvent des Frères Mineurs, la restauration du kiosque, la rénovation des vestiaires de la piscine, la pose d'un faux plafond isolant et rénovation de l'éclairage du hall omnisports 1, la rénovation de la toiture et des corniches de l'Atelier Rock, les travaux de mise en conformité des écoles communales, la réfection du bloc sanitaire et de la toiture de l'école de Tihange, la rénovation de l'école de Ben, etc.

En matière de transferts, citons les subventions aux fabriques d'église de la Collégiale (restauration du trésor, mise en conformité des installations), de Saint-Pierre (remplacement de la chaudière), de Saint-Remi (réparations à l'église et réfection de la chapelle de Saint-Domitien), de Saint-Etienne (grosses réparations à l'église et au presbytère).